

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VÈRE
Salles sur Cérou

Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D06-19 12 2023
Convocation : 12 10 2023

Comité Syndical du 19 12 2023

Objet : Demande de subvention pour l'opération « investissements non productifs (haies – mise en défens) – année 2024.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	16
Nombre de membres suppléants présents :	02
Nombre de pouvoir donné :	00

Présents :

Mesdames SOULIE Christiane, REDO Aline
Messieurs

BONNET Michel, ALMAYRAC Jean-Jacques, SOUYRI Joël, VIGROUX Didier, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, JONGBLOET François, BRIERE Alex, MALET Christian, PUECH Christian, BOHERE Jean-Christian, TRESSOLS Bernard, SCHULTHEISS Pierre, *SOULIE Jérôme (Suppléant), CLERGUE Jean-Claude (Suppléant).*

Pouvoirs :

Absents : COUGOUREUX Rolland

Absents Excusés : PAILLAS Pierre, DALMAYRAC Gilbert, VALIERE Jean-Paul, AZAM Rolande, HERIN Christophe, RUFFEL Francis, MOULIADE Régine, ESCOUTES Jean-Marc, DOUZIECH Florent

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMBCV), Mme. ROMEO Aline (SMBCV)

Le président expose l'intérêt de poursuivre l'accompagnement technique et financier des aménagements agro-pastoraux tels que les plantations de haies et les mises en défens des berges et/ou zones humides.

Depuis plusieurs années, le Syndicat de Bassin Cérou Vère a développé une animation autour de la mise en défens des berges des cours d'eau du bassin dans le but de limiter l'impact du piétinement par le bétail. Concrètement il s'agit d'accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs qui le souhaitent à la mise en place de clôtures en bord de cours d'eau, de points d'abreuvement ou encore de passage. Ces aménagements peuvent également être faits sur une zone humide.

En parallèle, le Syndicat de Bassin Cérou a signé en 2023, une convention de partenariat avec l'association Arbres et Paysages Tarnais pour la promotion et l'accompagnement technique et financier à la plantation de haies présentant une qualité dans la préservation de la qualité de l'eau. Pour cette première campagne de plantation, 2 km seront réalisés. Une participation des agriculteurs candidats sera demandée cf. convention.

Pour assurer cette opération, le Président demande au conseil de lui permettre de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne selon le plan de financement ci après :

Plan de financement :

1-Mise en défens de berges	Estimation TTC	20 000,00 €
	<i>Participation</i>	<i>montant en €</i>
Agence de l'eau Adour Garonne	80%	16 000,00
Auto financement	20,00%	4 000,00 €
	Total	20 000,00

2-Programme Haies	estimation dépenses	6 000,00 €
	<i>Participation</i>	<i>montant en €</i>
Agence de l'eau Adour Garonne	80%	4 800,00
Autofinancement agriculteurs	17,67%	1 000,00
Auto financement	3,33%	200,00
	Total	6 000,00

Total investissements non productifs (1+2)	Estimation programme 2024	26 000,00 €
Agence de l'eau Adour Garonne	80%	20 800 ,00 €
Auto financements	20%	5 200,00€

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité**- Décide**

- de valider l'opération présentée
- que le syndicat mixte de rivière Cérou Vère soit le maître d'ouvrage de l'opération
- de solliciter les aides présentées ci-dessus

- Autorise Monsieur Le Président à demander les aides aux partenaires financiers susvisés et à signer tout document à intervenir se rapportant à cette opération.

La séance est levée à 20h30

Fait et délibéré en séance, le 19 décembre 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,
Christian PUECH

Le Secrétaire,
Philippe VERGNES



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tél. 05 63 36 45 58



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :